



OBSERVATOIRE NATIONAL DE LA DÉLINQUANCE ET DES RÉPONSES PÉNALES

CONSEIL D'ORIENTATION

Réunion du 6 avril 2011

Le conseil d'orientation de l'Observatoire national de la délinquance et des réponses pénales s'est réuni sous la présidence de Monsieur Alain BAUER le 6 avril 2011 à 9 heures, dans les locaux de l'Institut national des hautes études de la sécurité et de la justice.

Étaient présents :

M. André-Michel VENTRE
M. Jean-Jacques URVOAS
Maître Dominique ATTIAS
M. Jean-Philippe VICENTINI
M. Michel RICHARDOT
Mme Claire THIEFFRY
M. Jean-Pierre CHAPELLE
M. Gérard ROLLAND
Mme Marie-Danièle CAMPION
M. Sébastien DAZIANO, représentant M. Frédéric PECHENARD, accompagné de M. Vincent Le BEGUEC
Le Général Gilles MIRAMON, représentant le Général d'armée Jacques MIGNAUX, accompagné du colonel Thierry THOMAS
M. Cyril LACOMBE, représentant Mme Maryvonne CAILLIBOTTE
Mme Annie KENSEY, représentant M. Jean-Amédée LATHOUD
M. Luc-Henry CHOQUET, représentant M. Philippe-Pierre CABOURDIN
M. Hervé MATHEVET, représentant M. Jérôme FOURNEL,
M. Benjamin CAMUS, représentant M. Emmanuel REBEILLE-BORGELLA
M. Michel BLANCHÉ, représentant M. Michel QUERE
M. Gilles DEHARO, représentant M. Hervé MASUREL
M. Michel DUEE représentant de m. Stefan LOLLIVIER.

Étaient excusés :

Mme Marie-Louise FORT
M. François-Noël BUFFET
M. Jean-Claude PEYRONNET
M. Charles GAUTIER

M. Philippe GOUJON
M. Frédéric DEBOVE
M. Eric DEBARBIEUX
Mme Delphine DUBOURG
Mme Michèle MERLI

M. Patrick BRUNETEAUX
Mme Audrey GOUTARD
M. Claude TARLET
M. Eric CHALUMEAU

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 6 avril 2011

Alain BAUER accueille les participants et revient sur la modification de la composition du COR suite à la **démission de Pierre-Victor TOURNIER**. Il regrette cette décision car la contribution de ce dernier aux travaux de l'ONDRP aurait été fort utile. Madame Valérie PÉCRESSE, ministre de l'Enseignement supérieur, a été contactée en vue de pourvoir ce poste vacant. La candidature de **Sébastien ROCHÉ**, s'il acceptait, pourrait être soumise au ministre mais toute autre proposition des membres du COR est la bienvenue. Dans le cadre de la structuration de l'axe «réponses pénales» de l'ONDRP, il a été convenu avec Madame Maryvonne CAILLIBOTTE, directrice des affaires criminelles et des grâces (DACG), de programmer une nouvelle réunion afin de développer et d'harmoniser la production des statistiques pénales.

Alain BAUER indique que le décret n°2009-528 du 11 mai 2009 autorisant la mise en œuvre d'un traitement automatisé dénommé «Cassiopeé» ne mentionne pas l'ONDRP parmi les organismes destinataires des statistiques issues de cette nouvelle application. De fait, il est intervenu auprès du cabinet du Premier ministre, du ministère de la Justice et des Libertés pour obtenir que cette omission puisse être corrigée.

Par ailleurs, le recrutement des personnels «justice» sera probablement réalisé par l'INHESJ qui a bénéficié pour ce faire d'un transfert de cinq supports d'emplois du ministère de la Justice mais sans les personnels.

Après vérification des textes, la nomination de Madame DUBOURG au titre du groupement des entreprises mutuelles d'assurance (GEMA), en remplacement de Laurent GUILLEUX (GEMA), pourra être réalisée dans la mesure où il s'agit d'un remplacement en cours de mandat. Lors du prochain renouvellement des membres du COR il faudra cependant veiller à nommer un représentant de la Fédération Française des Assurances (FFSA) selon les modalités d'alternance prévues entre les deux organismes à l'article 11 du décret relatif à l'INHESJ.

Cyril RIZK et Alain BAUER ont présenté à l'Autorité de la Statistique Publique (ASP) les missions de l'ONDRP et les travaux réalisés. L'idée de donner à l'ONDRP un statut de service statistique «inter» ministériel (SSiM) a été évoquée. Sous réserve de l'accord du COR, qui acquiesce, les discussions sur cette option vont se poursuivre.

Alain BAUER informe le COR que la Grande-Bretagne revoit son système des statistiques de la criminalité, qui relèvera désormais d'un

organisme indépendant et non plus du ministère de l'Intérieur. Cette annonce a été faite par Thérèse MAY, ministre de l'Intérieur, le 20 janvier 2011. Les changements doivent être mis en œuvre dès avril 2012 et risquent de provoquer une rupture dans la continuité des catégories statistiques. Les comparaisons statistiques sur la durée seraient de ce fait partiellement ou totalement impossibles. La France se retrouvera dans la même situation lors de l'abandon de la restitution des statistiques de la délinquance sous le format état 4001. C'est le prix à payer pour obtenir des statistiques au lieu de commission, détaillées tant pour les auteurs que les victimes et codifiées selon les codes NATINF et non plus selon les 107 index existants actuellement.

Un partenariat renforcé avec la Direction générale des douanes et des droits indirects (DGDDI) va prendre effet suite à une réunion de concertation qui s'est tenue le 15 mars 2011.

À l'initiative du ministère des Solidarités et de la Cohésion sociale et du ministère de l'Intérieur, il a été décidé de confier à l'ONDRP de nouvelles missions destinées à approfondir les connaissances statistiques relatives aux violences faites aux femmes. Un projet de décret visant à modifier les différents articles du décret portant création de l'INHESJ et de l'ONDRP a été soumis à l'INHESJ. Il a déjà été acté le principe selon lequel le nom de l'ONDRP ne serait pas modifié à chaque extension de mission car l'appellation actuelle fait référence à la chaîne de traitement s'appliquant à l'ensemble des infractions «thématiques». Deux réunions avec le Cabinet de Roselyne BACHELOT seront organisées d'ici l'été afin de mieux définir les attentes du ministère et de caler les nouveaux besoins de l'ONDRP en vue de remplir ces nouvelles missions.

Cyril RIZK a assisté à deux réunions concernant un projet piloté par le Comité interministériel de la ville (CIV). Il s'agit de mesurer l'impact de la rénovation urbaine sur la délinquance dans les quartiers bénéficiaires. Le projet est porté par une équipe très motivée mais soulève des observations sur le plan méthodologique : les quartiers ciblés sont toujours en cours de rénovation pour certains, les rénovations n'ont pas débuté dans les quartiers témoins et les chiffres de la délinquance sont très faibles d'un point de vue statistique sur ces zones géographiques restreintes.

Madame ATTIAS est très intéressée par toutes les questions relatives à la prévention de la délinquance des mineurs car elle fait partie d'un groupe de travail sur ce sujet. Elle pense qu'une

CONSEIL D'ORIENTATION – Réunion du 6 avril 2011

étude sur les populations accueillies dans les centres éducatifs fermés serait d'une grande utilité (âge, sexe, critères d'incarcération). Concernant les violences faites aux femmes, elle signale qu'un groupe de travail, ayant pour objectif l'examen des effets de la loi de 2009, s'est constitué au sein du Conseil national d'aide aux victimes.

À la demande du Préfet Michel MORIN qui en est chargé de la coordination du **plan interministériel de lutte contre le racisme** dont la mise en œuvre a été confiée au ministère de l'Intérieur, l'ONDRP a fait un état des lieux des outils statistiques disponibles permettant la mesure des actes racistes. Il fait remarquer que l'enquête de victimation comporte déjà actuellement des questions sur les motifs discriminatoires qui pourraient être développés. Il attire cependant l'attention du préfet MORIN sur le fait qu'en l'état actuel des moyens humains, l'ONDRP n'est pas en mesure d'analyser toutes les thématiques contenues dans l'enquête de victimation. L'amélioration des logiciels utilisés par les services de police, gendarmerie et justice devrait à terme permettre une meilleure connaissance de l'ampleur du phénomène.

Alain BAUER souhaite que les données de l'ONDRP soient accessibles par le futur portail Etat LAB, un site unique regroupant la totalité des données publiques disponibles et accessibles sous conditions aux « acteurs privés ». Une mission créée par un décret du 21 février 2011 a la charge de la mise en place de ce portail.

Alain BAUER s'étonne de la persistance du recours au chiffre unique de la délinquance dans les rapports parlementaires qui est révélatrice d'un défaut d'information sur le sujet et qui mériterait une plus grande sensibilisation des parlementaires.

Jean-Hugues MATELLY a confirmé à l'ONDRP, suite à l'offre d'Alain BAUER de l'accueillir dans nos services, qu'il serait candidat. Le pouvoir de nomination étant entre les mains du DGGN il faut attendre que celui-ci se prononce sur cette éventuelle affectation.

Le contrat de performance de l'INHESJ a été soumis au dernier Conseil d'administration. Les membres du conseil ont jusqu'au 15 avril pour le valider. Monsieur BAUER demande au directeur de l'INHESJ de le soumettre également aux membres du COR qui doit se prononcer pour la partie relative aux indicateurs de

performance de l'ONDRP. L'enjeu des indicateurs de performance est la mesure de la bonne utilisation des deniers publics attribués à l'INHESJ dont l'ONDRP est un département.

La publication des statistiques des délits routiers communiqués dans le dernier bulletin mensuel de l'ONDRP a eu un écho considérable dans la presse. Ces chiffres transmis par la DCPJ ont été peu commentés en amont ce qui a nécessité une recherche d'explication des variations *a posteriori*. À l'avenir, en cas de variation significative des chiffres, une analyse fine des causes de ces variations devrait accompagner la publication.

L'enregistrement des faits de « dégradations » en tant que délit ou contravention n'est pas réalisé de façon uniforme sur tout le territoire. Certains parquets ont établi des listes de ventilation, d'autres ont retenus des seuils de préjudices. L'enquête de victimation fait apparaître également des divergences entre les estimations des victimes et les enregistrements police/gendarmerie. La mise en place d'un groupe de réflexion visant à tenter de trouver une harmonisation des pratiques est actée.

L'ONDRP s'est rapproché de l'Observatoire de sûreté de l'horlogerie-bijouterie. Celui-ci travaille en lien étroit avec un consultant qui recueille les statistiques disponibles relatives aux atteintes à l'encontre de ce secteur d'activité. Ces données sont susceptibles d'être utilisées dans le cadre de l'étude « Vols à main armée » qui est en cours.

L'INSEE a représenté la France lors de la réunion Eurostat des 17-18 février. Eurostat a déclaré vouloir faire plusieurs modifications dans le règlement définissant l'enquête de victimation européenne de 2013. La France, représentée par l'Insee, s'y est opposée et a été soutenue par d'autres pays ayant déjà une enquête de victimation nationale (Grande-Bretagne, Italie...). Devant cette opposition, Eurostat a finalement fait marche arrière : la Commission devrait donc adopter une version du texte qui permettra à la France d'utiliser les données de l'enquête CVS pour répondre au règlement.

La réunion s'est clôturée sur l'énumération des publications réalisées par l'ONDRP et un échange d'informations diverses.